

PARALYSIE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

Les travailleurs du Pac et de la Sobemap en grève
(72 heures d'arrêt de travail)

A compter de ce jour 00 heure au vendredi 28 février 2003 à minuit, les travailleurs du Port autonome de Cotonou (Pac) et ceux de la Société béninoise de manutention portuaire (Sobemap) observent un mouvement d'arrêt de travail. Objectif, montrer d'une part leur indignation et leur désapprobation face à la décision du gouvernement de confier la gestion de ces grandes entreprises à des privés et d'autre part l'amener à prendre des dispositions nécessaires pour éviter à l'avenir des situations bien regrettables.

Information
Prince AKIM

Pendant trois jours, les travailleurs du Port (Pac et Sobemap), poumon de l'économie béninoise, observent un arrêt collectif du travail. Et pour cause, l'option prise en conseil des ministres du 14 novembre dernier par le gouvernement dans le dossier relatif à l'implication du secteur privé dans la gestion du port. Ce qui, à en croire ces derniers de ces deux grandes entités, expose l'Etat béninois et surtout les travailleurs à de nombreuses incertitudes. Du reste, à travers cette décision administrative du Conseil des ministres (Cm) du 14 novembre 2002, il fut annoncée la privatisation de la Sobemap. Puis, dans le cadre de la construction



Ferdinand Assogba Dognon,
Dg/Pac

du second port en eau profonde (initiative louable), c'est avec regret et une inquiétude de pointe que les travailleurs du port ont constaté que l'étude, les décisions et le montage technique et financier, la construction, l'exploitation et surtout la gestion ont été confiés à un groupe privé français. En clair, cette décision du 14 novembre dernier a consacré la mise en concession du Parc et de la Sobemap. Ainsi donc, toute l'activité portuaire sera désormais aux mains des privés étrangers.

Exigences

Face à cette décision que les syndicats des deux entités portuaires, ont qualifié d'inquiétante et de hasardeuse, ils invitent toute fois les décideurs à faire preuve de technicité et du sens de gestion (Gouverner, étant pré-voir) aux fins d'éviter de graves

erreurs préjudiciables et très coûteuses à l'économie béninoise déjà mal en point. A cet effet, les travailleurs du Pac et de la Sobemap exigent: l'annulation pure et simple des décisions admises prises en conseil des ministres du 14 novembre 2002 concernant l'étude relative à l'implication du secteur privé dans la gestion du port - l'élaboration d'une loi portuaire- la réalisation des préalables à observer dans le cadre du projet de construction du second port en eau profonde au Bénin à savoir une étude de préféabilité dont les termes de référence existent déjà- un appel d'offre international avec un cahier de charge en vue de sauvegarder les intérêts de la Nation et de respecter les procédures en matière d'attribution des marchés. En cas de non-respect de toutes ces exigences, les travailleurs du Pac et de la Sobemap par la voix de leur syndicat respectif menacent de durcir le mouvement et de reconduire ces 72 heures de grève qu'ils considèrent comme une grève d'avertissement.

Vivement que soit trouvé dans un bref délai, un consensus aux fins de désamorcer cette crise que si elle perdure risque de faire perdre des millions à l'Etat béninois. Surtout quand on sait le poids financier de cette grande unité dans l'économie béninoise. ♦

DEPUIS L'INCENDIE SURVENU À DONATIN

Les populations toujours
laissées à leur sort

Plus d'une semaine après le drame survenu au quartier Donatin avec l'incendie de toutes les habitations, les sinistrés ne savent toujours pas à quel saint se vouer. Et pour cause, outre des dons à eux faits par quelques particuliers, aucune autorité compétente n'a pipé mot soit pour déplorer la situation et consoler les populations soit pour leur venir en aide. Bien triste réalité...

Critique
Prince AKIM

Depuis le triste et malheureux événement de Donatin, troisième du genre, qui a créé samedi 15 février 2003 d'énormes dégâts estimés à quelque dizaine de millions, les populations sont toujours laissées à leur sort. Abandonnés donc, à eux-mêmes, les sinistrés se sont résignés à ériger sur cet immense champ de désolation, des huttes de fortune.

Faits de paille, bambou ou

autres branchages, ces abris de par leur précarité et leur caractère circonstanciel constituent des sources permanentes de danger. Et les mêmes causes produisent les mêmes effets, il est à craindre qu'un quatrième incendie ne se déclenche de nouveau pour faire virer au rouge vif, cette situation déjà plus qu'orange à Donatin, le désormais malheureusement célèbre quartier des incendies à Cotonou.

Silence coupable

«Qui vit d'espoir ne meurt pas de chagrin» dit-on. Si (selon des témoignages) le gouvernement a fait diligence en faisant enregistrer les sinistrés avec des pertes subies pour un quelconque dédommagement, resté jusqu'ici lettre morte, les populations de Donatin ont cette fois-ci, condamné le comportement (inhumain) du gouvernement qui est resté insensible à leur malheur. C'est seulement, avaient-elles témoigné, le conseiller (du 1er arrondissement de Cotonou) Edgard Alia qui, touché par la consternation, la désolation et la tristesse qui est la nôtre, a dû comme à l'accoutumée nous a

assisté aussi bien matériellement que financièrement. «Il a même apporté des cahiers et autres fournitures scolaires à nos enfants...» avait déclaré Mme Rosine Montcho qui avait tout perdu dans l'incendie.

Parer au plus pressé

Décentralisation oblige, le nouveau maire de Cotonou Nicéphore Soglo doit faire sien ce problème d'incendies répétés à Donatin où insalubrité, promiscuité et érosion côtière régnent sans partage. Plus qu'un simple défi, c'est à une véritable tâche que doivent s'atteler Soglo et son équipe ou du moins le chef dudit arrondissement. Et une descente sur le terrain dans les tout prochains jours, est nécessaire pour prendre la mesure de la situation et des mesures consécutives aux fins d'épargner ces populations du sinistre du genre. Il convient également de trouver des solutions urgentes et efficaces au problème de l'érosion côtière qui avance inexorablement chaque année et risque, si on y prend garde, d'engloutir toutes les maisons situées dans la zone. ♦

MAUVAISES PRESTATIONS DES SOCIÉTÉS

La Ldcb était dans la rue

Hier, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) était descendue dans les rues de Cotonou. En collaboration avec une douzaine d'Ong et autres associations de la société civile, elle entend par cette marche attirer l'attention de l'opinion publique sur les désagréments que vivent les consommateurs.

Compte rendu
Romarc BIAO

La longue marche qui s'est mise en branle depuis le hall des arts sous des slogans hostiles aux diverses sociétés intervenant dans la fourniture de l'eau, de l'électricité et des télécommunications a sillonné respectivement les directions générales de Libercom, BéninCell, Télécell, l'Opt, le ministère des Mines de l'énergie et de l'hydraulique, de conseil économique et social avant de s'estomper au ministère de la communication et des technologies nouvelles. A chacune des différentes étapes, les manifestants ont exprimé leur ras-le-bol face aux mauvaises prestations des ser-

vices fournisseurs d'eau, d'électricité et des télécommunications, principaux piliers du développement social économique et culturel d'une nation. Entre autres, les manifestants réclament l'arrêt de l'augmentation anarchique des prix d'eau et d'électricité par la Sbee, la réparation systématique des dommages causés aux consommateurs par les coupures intempestives d'eau et d'électricité, l'arrêt immédiat par l'Opt, la Sbee et les opérateurs Gsm de l'exploitation des consommateurs.

Les responsables à divers niveaux de la Sbee, de l'Opt, du Mmeh, du Metn-Ppg... ont reconnu dans leurs différentes interventions la justesse de l'objectif que sous-tend ladite marche. Aussi, ont-ils rassuré les manifestants qu'ils sont cabrés dans l'effort pour l'amélioration de la situation que vivent les consommateurs béninois. En tout cas, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) exhorte ses militants à rester attentifs aux prochains mots d'ordre de la ligue et de la coalition des Ong et autres associations de la société civile afin que s'instaure au Bénin une consommation socialement plus juste satisfaisante et durable. ♦



Les consommateurs hier dans la rue

La Direction générale de la Sonacop-Sa en partenariat avec la société Electro-Hall Sa Bénin, informe le public que le tirage du Jeu Tombola initialement prévu pour le samedi 22 février 2003 est reporté au vendredi 7 mars 2003 à 15 heures sur la station St Michel à Cotonou.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Communiqué de Mme Afognon
(WEB PLUS)

"Particulier vend parcelles à Sèkandji
Contact 33-40-06 ou 03-14-56"